



NUMÉRO	SUJET
46-2019-TP	Participation de CHF 67'000 du Fonds TP au renforcement de l'offre TP nocturne dans le district de Nyon pour l'horaire 2020-2021
	RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S)
	Pierre Graber

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis a pour but de valider l'octroi d'une participation financière de CHF 67'000 du Fonds régional transports publics (Fonds TP) pour le renforcement de l'offre de transports publics nocturne dans le district de Nyon pour l'horaire 2020-2021.

Objet du préavis

Contexte

En juin 2014, le Conseil intercommunal demandait à ce qu'une réflexion sur l'offre en transports publics nocturnes soit menée par la Région de Nyon. S'en est suivi la rédaction d'un diagnostic en fin d'année 2014 et la réalisation d'un sondage auprès de la population en 2015.

Afin de poursuivre la démarche, le [préavis 65-2016](#) a été validé par le Conseil intercommunal pour le financement d'une étude d'opportunité pour le renforcement de l'offre TP nocturne. L'étude réalisée par le bureau Citec en 2017 a permis de définir un concept d'offre pour l'ensemble du district de Nyon et le bassin d'Allaman. Deux ateliers avec les communes et le Conseil de jeunes du district de Nyon ont été organisés pour préciser les besoins. Des tracés et des horaires ont été élaborés.

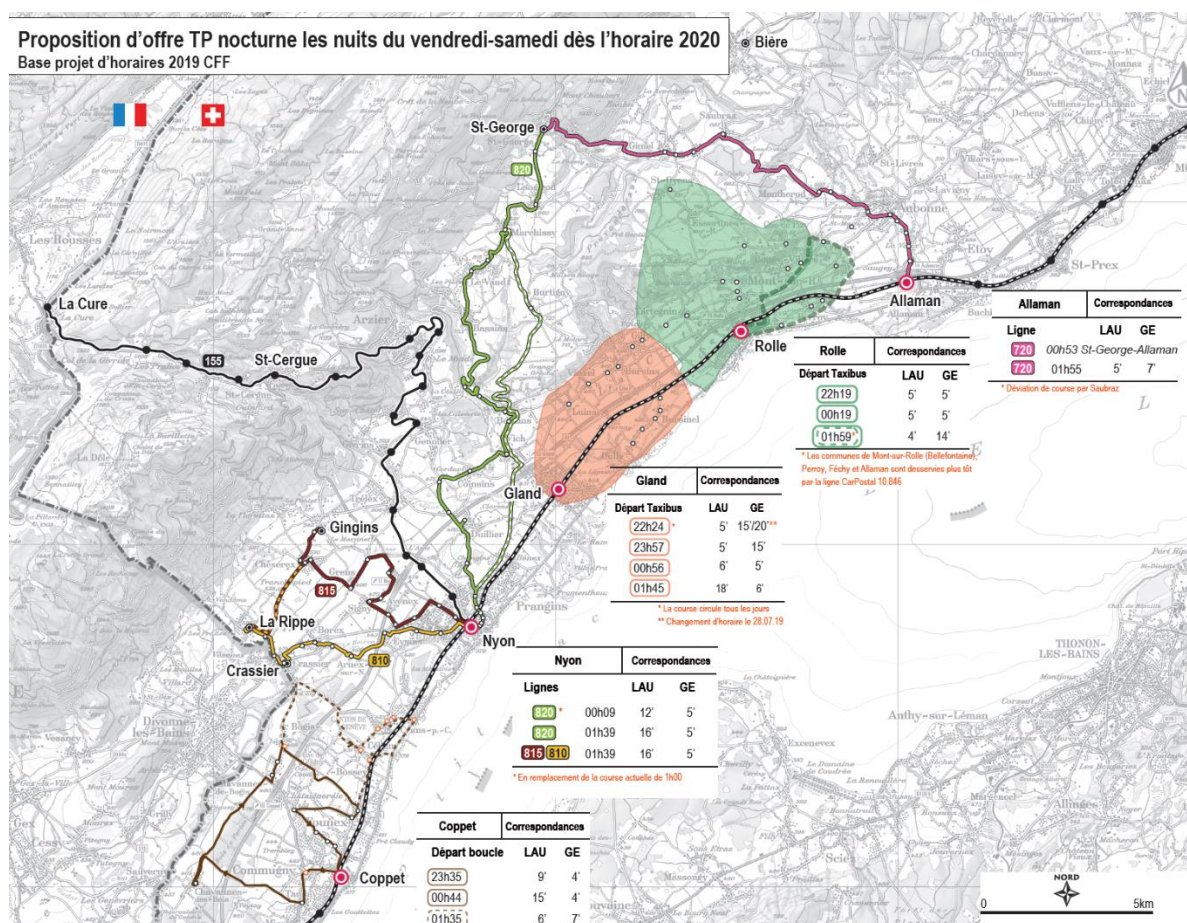
En 2018, l'offre TP nocturne proposée a fait l'objet de discussion et d'optimisation avec la Direction générale de la mobilité et des routes de l'Etat de Vaud (DGMR). Un dernier atelier a eu lieu le 31 octobre 2018 afin de présenter l'offre TP nocturne retenue et apporter les derniers ajustements de desserte et d'horaire.

Le renforcement de l'offre TP nocturne a été intégré à nos autres demandes de modifications ou d'ajouts d'offre pour la période horaire 2020-2021 qui ont été transmises à la DGMR en novembre 2018. Ces demandes suivent un processus de chiffrage puis d'arbitrage pour l'octroi d'une participation cantonale. La décision de la DGMR nous est parvenue le 1^{er} avril 2019, le détail se trouve dans le paragraphe Financement ci-après.

L'offre TP nocturne

L'offre TP nocturne concerne les nuits du vendredi/samedi et du samedi/dimanche au départ des gares régionales de Coppet, Nyon, Gland, Rolle et Allaman pour desservir les communes à proximité selon un principe de boucles au départ de Coppet (ligne), Gland et Rolle (Taxibus sur appel) et l'ajout de courses supplémentaires sur les lignes TPN 810-815 et CarPostal 820 au départ de Nyon

et la ligne CarPostal 720 au départ d'Allaman. Au total, cette offre est composée de 15 courses. Le détail complet du renforcement de l'offre TP nocturne est présenté sur la carte ci-après :



L'offre TP nocturne proposée est complémentaire à l'offre des lignes ND et NT du réseau genevois [Noctambus](#) qui circulent entre 2h et 4h du matin les nuits du vendredi/samedi et samedi/dimanche.

Financement

Prise de position de la DGMR

La DGMR a pris position sur nos demandes et a décidé de valider sa participation financière via le mécanisme TRV aux offres des bassins de Nyon, Gland et Allaman, soit un montant total de CHF 122'940 par an. Nous pouvons saluer cette participation cantonale qui représente 50% du coût total annuel de l'offre TP nocturne du district de Nyon et du bassin d'Allaman.

La DGMR valide le principe de desserte nocturne des bassins de Coppet et de Rolle ; cependant elle n'intégrera pas ces offres dans le mécanisme TRV. Un financement communal et régional est donc à rechercher pour un montant annuel de CHF 132'000 (CHF 264'000 pour les horaires 2020-2021 yc. Divers et imprévus et indexation).

Les principes

Le préavis [40-2019-TP](#) a présenté l'état financier du Fonds TP, 9 ans après sa constitution. Par le vote de ce préavis, le Conseil intercommunal a validé le principe de réaffecter le solde des préavis TP votés entre 2011 et 2016 de CHF 1'361'855.57 au Fonds TP pour financer les aménagements initialement prévues dans le cadre du programme TP ainsi que de nouveaux besoins tel que l'offre TP nocturne.

Le Comité de direction a défini des principes de cofinancement du Fonds TP au renforcement de l'offre TP nocturne pour la période horaire 2020-2021, il :

- Apporte un cofinancement de 25% des offres TP nocturne qui ne sont pas cofinancées par la DGMR, selon ce qui se pratique pour le financement des phases de transition des courses expérimentales ;
- Cofinance le Taxibus de Gland à hauteur de 25% de ce que financent les communes seules (le 50% du montant total, l'autre 50% est à charge du Canton), soit 12.5% du total.
- Cofinance l'offre TP nocturne pour une durée de deux ans correspondant à la période horaire 2020-2021.

La participation du Fonds TP

Sur la base des chiffrages des transporteurs TPN et CarPostal, des prises de décision de la DGMR sur chacune des offres TP nocturne et de l'application des principes de cofinancement du Fonds TP, le financement de l'offre TP nocturne se répartit de la manière suivante :

	Budget	Répartition					
	[CHF]	Financement Fonds TP		Financement Communes		Financement DGMR-TRV	
		[CHF]	[%]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Boucle bassin de Coppet	81'483	20'371	25%	61'112	75%	-	0%
Renforcement lignes TP Nyon	72'000	-	0%	-	0%	72'000	100%
Taxibus Gland	49'000	6'125	12.5%	18'375	37.5%	24'500	50%
Taxibus Rolle	24'000	6'000	25%	18'000	75%	-	0%
Renforcement ligne TP Allaman	26'440	-	0%	-	0%	26'440	100%
Budget annuel	252'923	32'496	12.8%	97'487	38.5%	122'940	48.6%
Budget 2020-2021	505'846	64'991	12.8%	194'974	38.5%	245'880	48.6%
Divers et imprévus (yc indexation)	4'034	2'009	49.8%	2'026	50.2%	-	0.0%
Budget 2020-2021 indexé + divers et imprévus	509'880	67'000	13.1%	197'000	38.6%	245'880	48.2%

La participation de la DGMR à l'offre TP nocturne représente 50% du coût, soit CHF 245'880.

La participation à charge du Fonds TP pour la période horaire 2020-2021 s'élève à CHF 67'000.

Pour chaque bassin, une convention entre les communes et la Région sera élaborée afin de clarifier les participations de chaque partenaire. Selon la pratique actuelle, le Fonds TP avancera les montants et refacturera les participations des communes selon le montant des factures des transporteurs. Pour les communes non-membres, des frais liés aux coûts RH seront facturés chaque année sur la base d'un décompte d'heures.

Calendrier

20.06.2019

Vote du préavis TP au Conseil intercommunal

Juillet 2019

Transmission de la décision au Canton

15.12.2019

Changement d'horaire et mise en œuvre du renforcement de l'offre TP nocturne

Communication

L'amélioration de l'offre TP nocturne dans le district de Nyon sera intégrée, d'une part, dans la communication générale en amont du changement d'horaire du 15 décembre 2019 qui se traduira par la production du plan des réseaux. D'autre part, un flyer spécifique et des supports de communication pourront être produits afin de toucher les publics cibles (jeunes, visiteurs des lieux culturels et de loisirs de la Région, etc.)

Afin de financer ces actions, le solde du préavis 65-2016 qui se monte à CHF 7864.89 sera utilisé.

Arguments publiables au sujet de l'intérêt de la mesure

Bénéfices pour la Région	Apporter un soutien financier pour la mise en œuvre de l'offre TP nocturne qui suscite beaucoup d'intérêt auprès des représentants des autorités et des jeunes depuis plus 5 ans.
Bénéfices pour les communes	Un soutien financier du Fonds TP pour les deux premières années d'exploitation du renforcement de l'offre TP nocturne
Bénéfices pour les habitants	Une amélioration de la desserte TP nocturne régionale en cohérence avec les besoins.

Récapitulatif des préavis du Fonds TP

Rappel : détermination des 51 communes partenaires pour le Fonds TP : CHF 13'911'560.

	Coût total (CHF)	Participation tiers (p.x. VD)** Infrastructures	Participation des tiers (par ex. VD)** Expérimentations	Communes territoriales	Engagement TP Région de Nyon
Préavis 67-2011	317'700	85'800	0	141'900	90'000
Préavis 68-2011	282'000	0	0	187'000	95'000
Préavis 7-2011	810'000	0	0	285'000	525'000
Préavis 16-2012	13'355'233	6'536'619	0	3'048'614	3'770'000
Préavis 21-2012*	4'177'000	0	3'052'000	0	1'125'000
Préavis 22-2012	436'555	0	0	383'920	52'635
Préavis 30-2013	660'000	0	0	0	660'000
Préavis 35-2014	9'072'520	0	0	6'913'020	2'159'500
Préavis 37-2014*	3'493'200	0	3'140'200	0	353'000
Préavis 47-2015	4'224'922	2'952'806	0	777'616	494'500
Préavis 52-2015* y.c. amendement	4'452'000	0	3'246'200	214'000	991'800
Préavis 60-2015	1'287'225	500'000	0	472'025	315'200
Préavis 66-2016*	4'027'860	0	3'408'444	553'416	66'000
Préavis 67-2016	120'300	0	0	30'300	90'000
Préavis 08-2016	235'000	0	0	163'000	72'000
Préavis 10-2017	529'000	0	0	359'500	169'500
Préavis 13-2017	480'000	230'000	0	60'000	190'000
Préavis 15-2017	3'986'444	0	3'478'444	388'000	120'000
Préavis 41-2019	81'923.77	0	0	0.00	81'924
Préavis 42-2019	144'000	0	0	36'000	108'000
Préavis 46-2019	509'880	0	245'880	197'000	67'000
Préavis 47-2019	701'000	245'000	0	126'000	330'000
Cumul engagements	53'383'763	10'550'225	16'571'168	14'336'311	11'926'059
	100%	20%	31%	27%	22%

L'état d'engagement du Fonds TP est donc de 85,73%.

* Le Canton a investi dans l'exploitation du réseau ou repris des expérimentations de courses dans le mécanisme TRV. Ces montants, dont une partie est refacturée aux communes, sont donc reconduits les années suivantes.

** Les participations des tiers portent sur des études (budgets communaux et cantonaux), des réalisations (EMPD cantonal), et des subventions à l'exploitation des lignes régionales (TRV).

Conclusion

Il y a 5 ans, quasiment jour pour jour, le Conseil intercommunal a souhaité que la Région s'empare de la thématique de l'amélioration de l'offre de transports publics nocturne. Après une analyse, un sondage, une étude, des ateliers et des discussions avec les représentants des communes du District, le Conseil de jeunes du district de Nyon et les autorités cantonales, une offre TP nocturne renforcée de 15 courses a été identifiée. Le Canton a validé cette offre et a décidé d'en financer le 50%, soit le renforcement des offres sur les lignes diurnes (Nyon et Allaman et 50% de l'offre Taxibus Gland existante). Afin de faciliter la mise en œuvre des nouvelles offres des bassins de Coppet et de Rolle, le Comité de direction de la Région de Nyon propose une participation du Fonds TP qui s'élève à CHF 67'000 pour l'horaire 2020-2021.

Annexe

- Carte du réseau TP nocturne

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

vu	le préavis du Comité de direction 46-2019-TP relatif à une demande de crédit de contribution de CHF 67'000 du Fonds TP au renforcement de l'offre TP nocturne dans le district de Nyon pour la période horaire 2020-2021
ouï	le rapport de la Commission ad hoc,
attendu	que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide	d'accorder le crédit de CHF 67'000 du Fonds TP au renforcement de l'offre TP nocturne dans le district de Nyon pour la période horaire 2020-2021
	d'imputer le montant total de CHF 67'000 sur le Fonds TP.

Ainsi délibéré par le Comité de direction par voie électronique 25 avril 2019, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

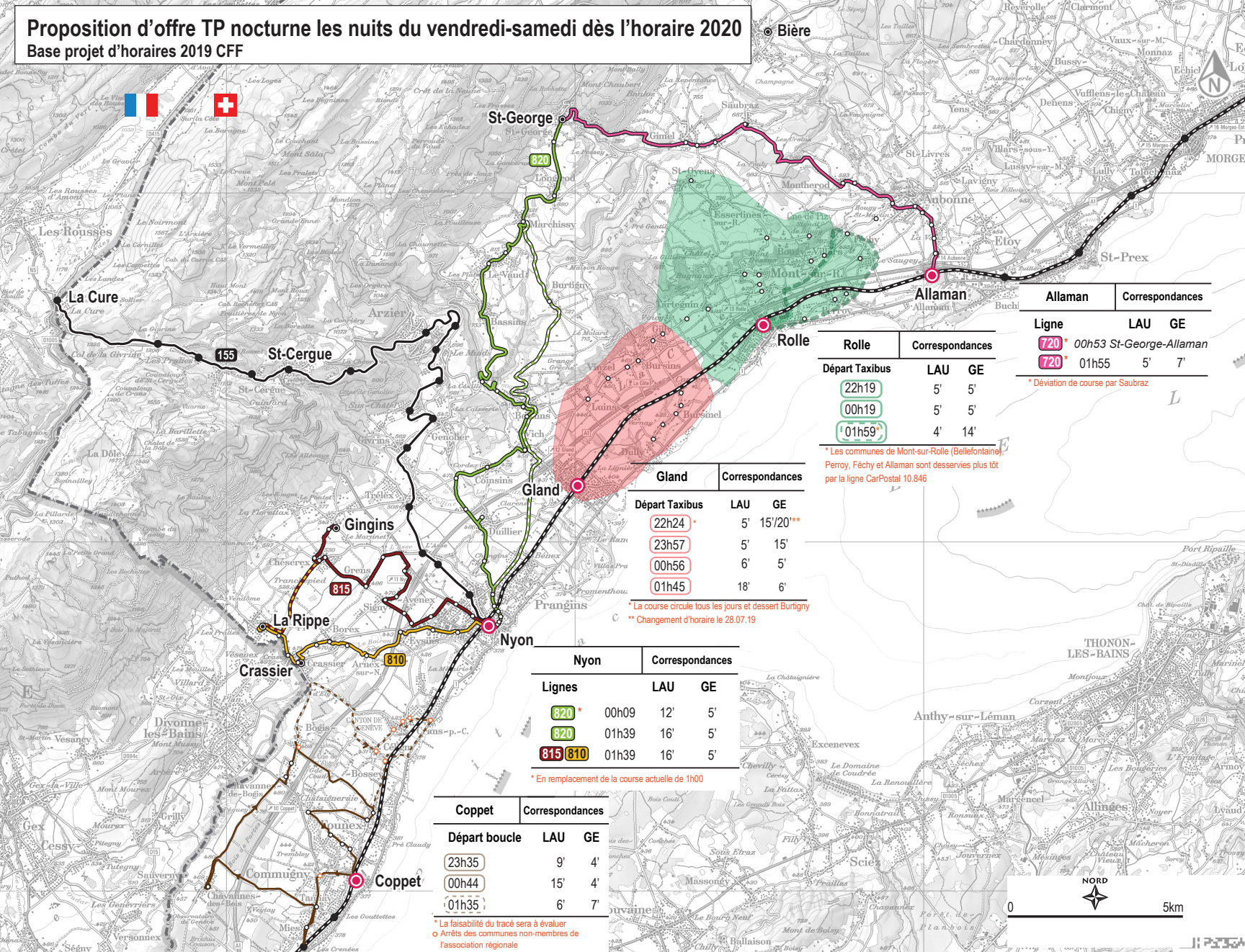
AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Gérald Cretegy
Président

Olivier Haener
Secrétaire

Proposition d'offre TP nocturne les nuits du vendredi-samedi dès l'horaire 2020

Base projet d'horaires 2019 CFF



Allaman Correspondances

Ligne LAU GE
720* 00h53 St-George-Allaman
720* 01h55 5' 7'

* Déviation de course par Saurbraz

Rolle	Correspondances	
Départ Taxisbus	LAU	GE
22h19	5'	5'
00h19	5'	5'
01h59*	4'	14'

* Les communes de Mont-sur-Rolle (Bellefontaine), Perroy, Féchy et Allaman sont desservies plus tôt par la ligne CarPostal 10.846

Gland Correspondances

Départ Taxisbus	LAU	GE
22h24*	5'	15'/20**
23h57	5'	15'
00h56	6'	5'
01h45	18'	6'

* La course circule tous les jours et dessert Burtigny

** Changement d'horaire le 28.07.19

Nyon Correspondances

Lignes	LAU	GE
820*	00h09	12' 5'
820	01h39	16' 5'
815 810	01h39	16' 5'

* En remplacement de la course actuelle de 1h00

Coppet Correspondances

Départ boucle	LAU	GE
23h35	9'	4'
00h44	15'	4'
01h35	6'	7'

* La faisabilité du tracé sera à évaluer
 o Arrêts des communes non-membres de l'association régionale